Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Orléans-Tours
direction des services départementaux de l'éducation nationale Eure-et-Loir

Mme LEBLANC Corinne
Service social en faveur des élèves
Lycée Rémi Belleau
Tel : 06/46/90/28/23

Informations complémentaires en lien avec le power point DSE 2022

DIAPO 3

- Pour les étudiants en apprentissage, il est conseillé de faire son DSE pour gagner du temps si un retour en formation initiale est envisagé suite à une rupture de contrat durant la période d'essai
- La demande de DSE permet aussi de faire une demande de logement. Seul le critère social est retenu pour la demande de logement ce qui peut permettre à un apprenti non boursier d'obtenir un logement au CROUS. Il ne sera néanmoins pas prioritaire par rapport à des étudiants boursiers.
- L'apprenti est un salarié qui n'ouvre pas droit à la bourse DSE. Mais il faut consulter le site de la Région pour voir les autres aides possibles.

DIAPO 4

- La bourse Régionale pour les formations dans le secteur sanitaire et social fonctionne sur le même principe que le DSE

DIAPO 5

- Le premier versement de la bourse a lieu début septembre.
- Il y a 8 échelons

  Echelon 0bis : 1042 euros à l'année sur 10 mois
  Echelon 1 : 1724
  Echelon 2 ; 2597
  Echelon 3 : 3325
  Echelon 4 : 4055
  Echelon 5 : 4656
  Echelon 6 : 4938
  Echelon 7 : 5736

Attention l'assiduité est essentielle car l'établissement d'enseignement supérieur peut solliciter un retrait de bourse pour défaut d'assiduité. Les mensualités alors versées à tors feront l'objet d'un recouvrement par le CROUS.

DIAPO 6

- Le complément au mérite se perd en cas de redoublement sauf pour raison médicale (fournir un CM). Il faut être boursier DSE l'année suivant le BAC

DIAPO 7

- L'AMP n'est pas attribuée automatiquement. Il faut en faire la demande sur le site www.étudiant.gouv. La date limite est fixée au 15/01/2023

- Il existe aussi une aide intitulée « aide de la grande école numérique » pour les formations de WEB Développeur. Se renseigner si l'école a reçu la labélisation et contacter le CROUS pour plus d'informations.

DIAPO 12

- Pour les vœux de logement, l'élève conserve la main et peut les modifier. Par contre, il semblerait qu'il ne puisse modifier seul les 4 vœux de formations qu'il doit énoncer pour formuler des demandes de logement. IL faut alors contacter le CROUS par mail via le formulaire d'assistance sur le logo « assistance ».

2/2

DIAPO 15

- Si vous cliquez sur « j'ajouterai plus tard les documents », l'ajout est bloqué durant 72h. Le risque est aussi d'oublier d'ajouter les documents et donc de ne pas avoir un dossier validé.
- Attention, les téléchargements doivent se faire en format PDF. Les photos ne passent pas.
- Des informations sont demandées sur la situation de vos parents. Il faut être précis dans les réponses car les justificatifs qui vont vous être réclamés vont dépendre de ces déclarations. Si vous bloquez sur cette phase et que vous ne parvenez plus à avancer (parents séparés, divorcés etc…) vous pouvez exceptionnellement cocher « autre ». Pour les lycéens placés à l'ASE, cocher la case autre et fournir votre contrat ASE.
- Le logiciel va demander pour les parents divorcés les deux avis d'impositions. Si vous avez la garde de votre enfant définie dans un jugement de divorce avec fixation de pension alimentaire, seul votre avis d'imposition sera nécessaire pour l'étude du DSE.

DIAPO 18

- Pour une colocation dans le privé, le logement n'est pas exonéré de droit de la taxe d'habitation. Un des colocataires est désigné arbitrairement par les impôts pour être destinataire de la taxe d'habitation (les noms de ses colocataires figurent sur l'avis), charge à lui de récupérer la somme auprès des autres colocataires. L'avis d'imposition permet d'être dans le dispositif légal d'exonération de la taxe d'habitation, mais le problème peut se poser si votre enfant est toujours sur votre avis d'imposition (ce qui est souvent le cas) ou s'il a son propre avis d'imposition mais est toujours domicilié chez vous pour les impôts. Vous pourrez toujours faire une demande d''exonération totale ou partielle aux impôts mais qui est soumise à la décision d'une commission.

DIAPO 19

- La demande d'allocation logement au nom de votre enfant indique qu'il ne sera plus considéré à votre charge au niveau de la CAF (mais cette demande n'empêche pas qu'il le reste au niveau de vos impôts même majeur en le rattachant à vous).
  S'il n'est plus considéré à votre charge à la CAF, cela va influer sur les prestations que vous recevez de cet organisme :
  - sur les prestations familiales dues jusqu'aux 20 ans
  - sur les autres droits qui tiennent comptent du nombre de personnes à charge : ex RSA, APL
  Il est donc conseillé de faire une simulation sur le site de la CAF ou un courriel pour faire évaluer vos droits et considérer ce qui est le plus avantageux pour vous.

3/3

DIAPO 23

- L'aide annuelle concerne des jeunes se trouvant dans des situations particulières. Exemple : jeune en rupture familiale ou élevé par un tiers sans jugement, jeune salarié qui reprend des études…
  Il est nécessaire de constituer son DSE et de se rapprocher du service social du Lycée. La demande passe en commission en juin 2022 pour septembre 2022. La commission du CROUS décide de l'échelon de bouse attribué puis l'aide annuelle est versée comme le DSE.

DIAPO 26

- Le DSE est constitué dans l'académie où l'élève est lycéen. Il est transféré dans l'académie du lieu d'étude quand l'affectation est définitive.

DIAPO 27

- Information diverse : Prix d'un repas au CROUS 3,30 euros et 1euros pour les boursiers

DIAPO 28 :

- Le service social en faveur des élèves a de nombreuses missions et partage son temps sur 4 établissements. Mais si vous bloquez dans la constitution de votre DSE après avoir posé des questions au CROUS par mail dans l'onglet « Assistance », vous pouvez me contacter car j'ai la possibilité d'entrer en contact par mail avec les personnes qui traitent votre dossier.